

Une notice est disponible en **page 4** afin de vous aider à réaliser votre inscription.

**PARTICIPANT(E) :**

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

S'inscrire à la Newsletter du Cinoche (1 newsletter/mois environ) : **OUI** **NON**

**CONTACT DU REPRÉSENTANT LÉGAL :**

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**COTISATION & SIGNATURE :**

- Adhésion annuelle + cotisation atelier : **60€**

Je déclare par la présente adhésion, devenir membre de l'association **LE CINOCHÉ**. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de cette association, et en avoir accepté les statuts visibles sur le site internet de l'association (<https://lecinoche.fr/statuts>).

**Je règle ma cotisation par :**

- Chèque (ordre : **LE CINOCHÉ**)
- Espèces
- CB
- Pass +
- Pass Culture
- Labaz

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du participant :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription.  
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos données personnelles.  
Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

**Responsable des productions :** Thomas GAZE

**Mail :** thomas.gaze@lecinoche.fr

**Tél. :** 09 72 34 57 19

**Je soussigné(e) :** \_\_\_\_\_  
**représentant légal de :** \_\_\_\_\_

- Accorde à l'association **LE CINOCHÉ** d'effectuer, dans le cadre de l'atelier cinéma 2024/2025, des prises de vue photographique ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels mon enfant apparaîtra / j'apparaîtrai.
- Autorise la diffusion des images captées, fixées et enregistrées en public et/ou sur Internet.
- Accorde cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité.
- La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.
- N'autorise pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.






Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

**Fait à :** \_\_\_\_\_

**Le :** \_\_\_\_\_

**Signature :** (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

**CHOIX DU CURSUS :**

<p><input type="checkbox"/> <b>ACTING</b></p> <p>Pour être devant la caméra et interpréter les émotions d'un personnage.</p> <p> 40h/an (20 séances)</p> <p> 1 production + 1 examen</p> <p> 1 shooting photo (book)</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>TECHNIQUE</b></p> <p>Pour apprendre à maîtriser les outils de création d'un film.</p> <p> 40h/an (20 séances)</p> <p> 2 productions + 1 examen</p>
---	---

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ATELIER CINÉMA :**

**1 – Objectif de l'atelier cinéma**

L'atelier cinéma a pour objectif de réaliser une mini fiction d'une vingtaine de minutes sur l'année scolaire. Il permet ainsi aux participants de développer leur créativité et d'explorer tous les aspects de la réalisation d'un film.

**2 – Participation et adhésion**

**2.1** L'atelier cinéma est ouvert à tous, sans restriction d'âge, avec ou sans expérience dans le milieu du cinéma.

**2.2** Les participants doivent adhérer à l'association et s'acquitter de la cotisation de l'atelier cinéma dont le montant est fixé chaque année en assemblée générale.

**3 – Respect et tolérance**

**3.1** Les participants doivent faire preuve de respect et de tolérance envers les autres membres de l'atelier cinéma, qu'ils soient élèves ou formateurs.

**3.2** Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement irrespectueux ne sera tolérée.

**4 – Utilisation du matériel et des locaux**

**4.1** Les participants doivent utiliser le matériel de l'atelier cinéma de manière appropriée et responsable et respecter les locaux dans lesquels ils sont accueillis.

**4.2** Tout dommage causé au matériel en raison d'une utilisation incorrecte ou négligente devra être réparé ou remplacé par la personne responsable.

**5 – Assiduité & ponctualité**

**5.1** Les participants sont tenus de respecter les horaires établis par les formateurs afin de ne pas pénaliser les autres membres.

**5.2** En cas d'empêchement, les participants doivent informer à l'avance le responsable du pôle formation.

**6 – Confidentialité et propriété intellectuelle**

Les participants doivent respecter la confidentialité des informations partagées lors des activités de l'Atelier Cinéma, notamment les projets en cours de réalisation, les scénarios et les idées créatives.

**7 – Examen**

Chaque participant devra passer un test écrit sous forme de QCM et un test pratique sous forme d'audition au cours de l'année scolaire pour pouvoir valider son année et ainsi obtenir son attestation de réussite.

**8 – Sécurité**

**8.1** Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité établies par l'atelier cinéma et par les lieux d'accueils.

**8.2** En cas d'urgence ou d'accident, les participants doivent informer immédiatement les responsables de l'atelier et suivre les procédures appropriées.

**9 – Sanctions**

**9.1** En cas de non-respect des règles et directives établies par les formateurs de l'atelier cinéma, des mesures disciplinaires pourront être prises, allant de l'avertissement verbal à l'exclusion temporaire ou permanente de l'atelier, selon la gravité de la situation.

**9.2** Les décisions prises par le responsable du pôle formation en matière de sanctions seront définitives et sans appel.

**10 – Modification du règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'atelier cinéma peut être modifié par le responsable du pôle formation ou par le conseil d'administration de l'association si cela s'avère nécessaire. Toute modification sera communiquée aux participants.

En signant ce règlement, je reconnais avoir pris connaissance de son contenu et m'engage à le respecter.

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du participant :**

Le document est en format PDF modifiable, vous pouvez directement compléter la fiche d'inscription sur un ordinateur.

Si vous êtes mineur(e), vous devez être accompagné par votre représentant légal pour effectuer la démarche.

### **Étape 1 : Compléter la fiche de renseignements (page 1)**

Tous les champs sont obligatoires pour que votre inscription soit valide.

### **Étape 2 : Compléter la fiche d'autorisation de droit à l'image (page 2)**

Pour pouvoir participer à l'atelier, il est nécessaire de remplir une autorisation de droit à l'image. Cette dernière doit être remplie par un représentant légal si le participant est mineur.

### **Étape 3 : Choisissez votre cursus et signez le règlement intérieur (page 3)**

Le choix du cursus n'est pas définitif. Les participants pourront découvrir les deux univers à la rentrée et modifier, s'il le souhaite, leur choix de départ (sous réserve de validation par le responsable du pôle formation et dans la limite des places disponibles).

### **Étape 4 : Envoyer le document :**

Pour finaliser votre inscription, vous devez envoyer le document. Le mode d'envoi dépendra de votre moyen de paiement :

- Paiement par carte bancaire : **inscription en ligne**
- Autres moyens de paiement : **inscription par voie postale**

#### **INSCRIPTION PAR VOIE POSTALE :**

Fiche d'inscription et règlement à renvoyer dans une enveloppe fermée à l'adresse suivante :  
**Association LE CINOCHÉ (Pôle musical et associatif Blaise Pascal)**  
23 rue des Écoles Jean Baudin, 78114 Magny-les-Hameaux

**OU**

#### **INSCRIPTION EN LIGNE :**

<https://lecinoche.fr/inscription>

Le dossier d'inscription est à scanner et à charger lors du processus d'inscription en ligne.